

LA THÉMIS

REVUE DE LÉGISLATION, DE DROIT ET DE JURISPRUDENCE.

DIRECTEURS :

L'HON. T. J. J. LORANGER, L.L.D. | CHS C. DE LORIMIER, C.R., L.L.D.
B. A. T. DE MONTIGNY, Recorder. | EDOUARD A. BEAUDRY, Notaire
E. LEF. DE BELLEFEUILLE, Avocat. | JOSEPH DESROSNIERS, Avct. B.C.J

VOL. IV.

OCTOBRE 1882.

No. 9.

DÉFENSE DU RAPPORT DE LA COMMISSION DE CODIFICATION DES
STATUTS SUR LES RÉFORMES JUDICIAIRES CONTRE LA CRITIQUE DE
M. LE JUGE RAMSAY.

(Suite.)

Est-il dans cet article, question des juges d'une manière hostile à leur indépendance et à leur dignité ? Où se trouve l'empiétement sur leurs prérogatives et la menace faite à leur indépendance ? Où est la surveillance des tribunaux ? Où est l'injure faite à la majesté des institutions britanniques ?

Je fais la question avec assurance, parce que je ne puis croire qu'il soit venu à la pensée du savant juge, qu'en chargeant l'avocat-général du soin de dénoncer au procureur-général, *les abus et les infractions de discipline qui se commettent par les fonctionnaires judiciaires et officiers de justice de tout grade et de tout rang, exerçant leur charge près des tribunaux*, la Commission ait songé à comprendre les juges, qui sont bien des fonctionnaires judiciaires, mais qui n'exercent pas